



Résumé du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay

**Résumé de la séance du conseil du 9 janvier 2018
qui s'est tenue à l'édifice municipal de Saint-Honoré**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Le règlement numéro 17-321 de la Municipalité de Bégin a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.
- Les élus nomment les personnes suivantes pour tenir toute assemblée publique de consultation requise par la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé en cours d'année 2018 soit :
 - Gérald Savard
 - Rémi Gagné
 - Bruno Tremblay
- Dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques, la MRC est autorisée à demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) :
 - une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités quant à la mise en œuvre des dispositions de la loi;
 - une aide financière aux MRC afin de soutenir les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du Plan régional des milieux humides et hydriques;
 - une exemption au régime de compensation prévu à la Loi n° 132.
- Le conseil nomme M. Martin Saint-Gelais, inspecteur régional des cours d'eau de la MRC, pour siéger à titre de représentant technique pour la MRC au conseil d'administration de l'organisme de bassin de la rivière Shipshaw.

CULTURE ET PATRIMOINE

- M. Steeve Lemire, coordonnateur à l'aménagement de la MRC, ainsi que Mme Ariane Fortin, agente culture et communautaire, sont nommés pour siéger au comité de suivi associé à la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel 2018, 2019 et 2020 et de son plan d'action.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Le conseil autorise la MRC du Fjord-du-Saguenay à aller en appel d'offres commun pour elle et pour les municipalités signataires de l'entente afin de conclure une entente de services avec un centre d'urgence 911 dûment certifié par le ministère de la Sécurité publique.
- Les entreprises suivantes sont ajoutées au registre des fournisseurs de la MRC du Fjord-du-Saguenay : Ville de Saguenay, Service de prévention incendie de la Ville d'Alma, CAUCA et CAUREQ.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Le conseil autorise :
 - le paiement d'une compensation advenant une réclamation de la part d'un ICI (industries, commerces et institutions). Attendu que la compensation versée ne doit pas être plus élevée que celle que le ICI a dû payer à son fournisseur de service. Le tout, sous réserve d'une réclamation d'un ICI en bonne et due forme et sur présentation des pièces justificatives.
 - que la MRC du Fjord-du-Saguenay ne paie pas de compensation aux ICI qui récupèrent le paiement de leur pénalité, dans un délai de deux ans et demi, avec les économies générées par la différence entre la taxe municipale qui leur sera imposée pour le service de collecte et de traitement des matières résiduelles et leur coût de service actuel.
 - que MRC du Fjord-du-Saguenay pourra prendre certaines mesures particulières pour les ICI qui ne récupéreront pas un montant équivalent à la pénalité payée dans un délai de deux ans et demi.
- Le conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public pour le service de collecte, la valorisation et le traitement des encombrants sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ÉVALUATION

- Dans le cadre du programme RénoRégion, le conseil autorise l'augmentation de la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible à 115 000 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à signer tout document jugé utile à l'exécution de cette décision.
- Dans le cadre du programme RénoRégion, le conseil autorise la MRC à demander à la Société d'habitation du Québec qu'elle :
 - tiennent compte des faibles revenus dont disposent certains propriétaires;
 - augmente la subvention à 100 % sous un certain seuil de revenus;
 - augmente les coûts des barèmes utilisés pour les fins de calcul de travaux admissibles.
- Le conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux nécessaires à la suite des rénovations cadastrales de plusieurs municipalités et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

- Les professionnels de la MRC sont mandatés afin d'enclencher un processus de planification forestière pour l'année 2018-2019 et le calendrier de planification forestière 2018-2019 est adopté.

TERRITOIRES NON ORGANISÉS

- Dans le cadre de l'évènement associé à la gestion des crues dans la rivière Shipshaw, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC est mandatée pour intervenir auprès d'Hydro-Québec afin de convenir d'une contribution financière récurrente pour l'entretien de la route forestière R-0253 celle-ci étant jugée nécessaire à Hydro-Québec pour le maintien de ses opérations d'entretien, de surveillance et pour assurer la sécurité accrue de la population pouvant être touchée par un sinistre.
- Le conseil octroie à la compagnie de location Évasion Sport D.R. le contrat de location de deux (2) motoneiges et de deux (2) habits de motoneige pour la réalisation des travaux d'inspection sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, lesquels seront effectués par le personnel du département de la gestion du territoire public (gestion foncière, permis et évaluation), pour la saison hivernale 2018, pour une période de 24 jours pour un montant total de 10 319 \$ incluant les taxes, avec une possibilité de prolongation jusqu'à concurrence de 27 jours.
- Le conseil octroie à la compagnie de location Enterprise le contrat de location d'un camion cube de 16 pieds pour le transport de deux (2) motoneiges pour la réalisation des travaux d'inspection sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, lesquels seront effectués par le personnel du département de la gestion du territoire public (gestion foncière, permis et évaluation), pour la saison hivernale 2018, pour une période de 24 jours pour un montant total de 2 234,00 \$ incluant les taxes, avec une possibilité de prolongation jusqu'à concurrence de 27 jours.
- Les élus autorisent la MRC à demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de reconduire un programme de restauration des traverses de cours d'eau comme celui qui était disponible depuis les trois dernières années.
- Le conseil appuie les démarches de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de demander au gouvernement du Québec du procéder à une révision complète des politiques en vigueur pour le financement des chemins multiusages.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- La directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC ainsi que le préfet sont autorisés à signer la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement proposée par le Fonds locaux de solidarité FTQ.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Le conseil accorde à la Municipalité de Saint-Fulgence une aide financière supplémentaire de 7 354,04 \$ dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2017-2018 pour la bonification du projet d'aménagement d'une piste cyclable hors route le long du boulevard Tadoussac.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT PÉRIBONKA IV

- Le conseil accepte la recommandation du comité administratif pour le projet suivant présenté dans le cadre du Fonds de développement Péribonka IV – Projets locaux :

Municipalité	Organisme	Projet	Aide recommandée
Ferland-et-Boilleau	Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Programmation d'activités sociales, communautaires et de loisirs pour les Olympiques 2018	10 000 \$

RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

- La MRC est autorisée à présenter une demande de subvention dans le cadre de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal pour la réalisation des plans d'ingénierie détaillés.

ARCHIVES

- Le calendrier de conservation mis à jour au 12 décembre 2018 est approuvé. La directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC est autorisée à présenter à la Bibliothèque et Archives nationale du Québec et à signer les documents au nom de la MRC.

POLITIQUE DE DONS ET DE COMMANDITES

- Le conseil accepte la mise à jour de la Politique de dons et de commandites de la MRC, du document complémentaire et du formulaire de demande afin d'ajouter la catégorie *Commandite locale* et le mode de fonctionnement se rattachant à ce type de commandite.

DEMANDES D'APPUI

- Les élus appuient les projets de Bell Canada ayant été retenus par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Québec branché pour les municipalités de L'Anse-Saint-Jean, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Honoré.
- Le conseil appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017. La MRC est autorisée à demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017. Cette résolution sera transmise au premier ministre du Québec et au premier ministre du Canada.
- Le conseil appuie le projet mené par Shaman extraction, Silicycle inc., et Groupe BoréaRessources.

Johannie Bilodeau